

REPUBLIQUE GABONAISE



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**



**CADRE DE PROGRAMMATION PAYS
(CPP)
2014 - 2017**

Octobre 2013

PREAMBULE

Dans le but d'accroître l'efficacité des bureaux des pays et d'améliorer leur contribution au développement des capacités nationales dans les pays membres, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a procédé à des réformes organisationnelles visant à ce que les résultats produits soient désormais clairs et mesurables et produisent un impact visible sur les bénéficiaires cibles.

A cette fin, une attention particulière a été portée à la programmation stratégique au niveau des pays. C'est ainsi que le Cadre de Programmation Pays (CPP) est venu remplacer le CNPMT (cadre national des priorités à moyen terme). Il pose les bases d'une approche plus intégrée dans le processus de programmation de la FAO. Fondé sur les priorités nationales en matière de développement agricole, il définit le cadre de collaboration à moyen terme, entre la FAO et les pays. Sa mise en œuvre est une étape importante dans la décentralisation de la FAO et l'exécution de la gestion axée sur les résultats.

La formulation du CPP a été l'occasion d'un dialogue constructif et inclusif entre le Gouvernement, les parties prenantes nationales et les partenaires au développement. Il a été également une bonne opportunité d'établir un lien étroit entre les orientations nationales contenues dans le Plan Stratégie Gabon Emergent (PSGE), le cadre stratégique de la FAO au niveau global, régional et sous-régional, les engagements pris dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PCNUAD) et les stratégies de coopération des partenaires techniques et financiers.

Le Gouvernement et la FAO ont convenu dans le cadre du présent CPP, de combiner leurs efforts en vue de la réalisation des effets attendus dans les domaines prioritaires suivants :

- **Développement d'une agriculture responsable**
 - Effet 1 : la production agricole est augmentée
 - Effet 2 : le potentiel productif des ressources naturelles est maintenu.

- **Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition**
 - Effet 1: la sécurité sanitaire des produits à chaque étape de la chaîne alimentaire est renforcée
 - Effet 2: la situation nutritionnelle des populations est améliorée
 - Effet 3. la résilience aux chocs et crises alimentaires des groupes vulnérables est renforcée.

- **Elaboration et mise en œuvre des politiques et cadres juridiques concertés et intersectoriels**
 - Effet 1 : le cadre institutionnel des différents sous-secteurs de l'agriculture et du développement rural est mis en cohérence
 - Effet 2 : le système d'information, de statistiques et de suivi et évaluation est opérationnel.

Le budget global du CPP est de 13 393 500 \$. Les fonds disponibles actuellement et ceux mobilisables à travers le Programme de Coopération Technique de la FAO sont de 1 657 000\$ et la différence sera à mobiliser à travers les ressources publiques et privées nationale ainsi qu'auprès des partenaires techniques et financiers.

Le Gouvernement et la FAO, en collaboration avec toutes les autres parties prenantes, s'engagent à rechercher et mettre en œuvre toutes les ressources nécessaires à l'exécution des actions envisagées.


Signature :  

M. Julien NKOUE BEKALE
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage,
de la Pêche et du Développement Rural

(Pour le Gouvernement)

P.O MD Célestine BA OGUEWA

Date : *16 Octobre 2013*

Signature : 

M. Dan RUGABIRA
Représentant de la FAO au Gabon



(Pour l'Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Date : *16/10/2013*